



PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

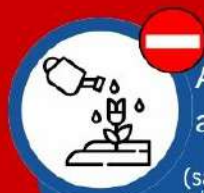
Direction départementale
des territoires

CRISE SÉCHERESSE



COLLECTIVITÉS

USAGES INTERDITS



Arrosage des espaces
arborés et massifs de fleurs

(sauf arbres et arbuste plantés en
pleine terre depuis moins de 2 ans
entre 20h et 9 h)



Arrosage des pelouses et
des terrains de sport



Alimentation des
fontaines publiques et
privées d'ornement en
circuit ouvert



Nettoyage des trottoirs
et voiries
(sauf impératif sanitaire et sécuritaire)



Remplissage et vidange
des piscines à usage
collectif



Manœuvres d'ouvrage sur
les cours d'eau et plans
d'eau connectés (sauf sous
certaines conditions)

L'intégralité des restrictions est détaillée dans l'arrêté en vigueur.



Plus d'informations sur www.maine-et-loire.gouv.fr
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques
ou via l'url : mtecl.fr/506



Nos réseaux : @Prefet49

Soyons
écocitoyens
**Préservez
la ressource
en eau !**